Ministère des Affaires des anciens combattants.—Établi en 1944 (S.R.C. 1952, chap. 80), le ministère s'occupe exclusivement du bien-être des anciens combattants ainsi que des personnes a la charge des anciens combattants et des militaires morts en activité. Le ministère fournit des services de traitement (hospitaliers, médicaux, dentaires et prothétiques), des services de bien-être, une aide scolaire, des assurances sur la vie et une assistance à l'établissement sur les terres et à la construction domiciliaire. Le Bureau des vétérans les aide à établir et à présenter leur demande de pension.

La Commission canadienne des pensions, établie par la loi sur les pensions (S.R.C. 1952, chap. 207), et la Commission des allocations aux anciens combattants, établie par la loi sur les allocations aux anciens combattants (S.R.C. 1952, chap. 340), relèvent aussi du Parlement par le canal du ministre des Affaires des anciens combattants.

Le ministère compte des établissements et des services de traitement dans un certain nombre de centres urbains. De plus, il maintient, dans les grandes villes du Canada, des bureaux partagés par la Commission canadienne des pensions et la Commission des allocations aux anciens combattants, ainsi qu'un bureau à Londres.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.—Ce ministère a été créé en juin 1966 en vertu des dispositions de la loi sur l'organisation du gouvernement (S.C. 1966, chap. 25), pour remplacer le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Outre les services financier et administratif, il compte quatre directions: la Direction des ressources naturelles et historiques, qui administre les parcs nationaux, les parcs historiques du Canada et les lieux historiques nationaux qui sont de compétence fédérale; la Direction des régions septentrionales, qui est chargée de l'application de diverses lois fédérales et d'ordonnances et règlements territoriaux intéressant le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de certaines affaires afferentes à l'administration générale du Territoire du Yukon, de l'administration des ressources naturelles de ces territoires, et des affaires des Esquimaux; la Direction des affaires indiennes, qui a la responsabilité d'aider les Indiens, grâce à des programmes d'éducation, de développement économique, de bien-être social et d'aménagement communautaire, à participer en tant que citoyens à part entière, avec des chances égales, à tous les domaines de la vie canadienne; et le Service canadien de la faune, qui effectue des recherches sur la faune du Canada et maintient des liens étroits avec les autres organismes et organisations internationaux, nationaux, provinciaux et privés qui s'occupent des questions relatives à la faune.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est aussi responsable devant le Parlement de la Commission d'énergie du Nord canadien, de la Commission des champs de bataille nationaux, de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, formée d'un groupe d'éminents bistoriens représentant les diverses provinces, et de la Northern Transportation Company Limited. Le Comité consultatif sur la mise en valeur du Nord canadien conseille le ministre. Le sous-ministre est président de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Ministère de l'Agriculture.—Les attributions de ce ministère, créé en 1867 (S.C. 1868, chap. 53), embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les expériences relèvent de la Direction des recherches, tandis que le maintien des normes et la protection des produits ressortissent à la Direction de la production et des marchés, ainsi qu'à la Direction de l'hygiène vétérinaire. En ce qu'elle a trait à l'inspection, au pesage, à l'entreposage et au transport des grains, la loi sur les grains du Canada relève de la ommission des grains; de son côté, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies s'occupe de la récupération et de la mise en valeur des terres. Diverses lois (assurance-récolte, assistance à l'agriculture des Prairies, stabilisation des prix agricoles et l'Office des produits agricoles) tendent à la sécurité économique du cultivateur et à la stabilité des prix agricoles. La Société du crédit agricole et la Commission des grains font rapport au Parlement par le canal du ministre de l'Agriculture.

Commission des allocations aux anciens combattants.—La Commission a été établie en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants de 1930 (S.R.C. 1952, chap. 340 et ses modifications). Cet organisme statutaire est comptable au ministre des Affaires des anciens combattants de l'application de cette loi ainsi que de la Partie XI de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, concernant certains groupes de civils qui ont servi avec mérite pendant la Première ou la Seconde Guerre mondiale. Il se compose de trois à dix membres (trois à cinq permanents, jusqu'à trois temporaires, et au plus deux supplémentaires sans rémunération) nommés par le gouverneur en conseil. Ses fonctions consistent à voir à ce que les 19 administrations régionales établies dans les diverses régions du pays interprétent la loi d'une façon juste, raisonnable et équitable. La Commission est aussi un organisme d'appel et peut entendre un appel interjeté par un requérant contre la décision d'une administration régionale.

Archives publiques.—Les Archives publiques, fondées en 1872, sont administrées en vertu de la loi sur les archives publiques (S.R.C. 1952, chap. 222), par le conservateur des Archives, qui a rang de sous-ministre et fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du secrétaire d'État. Elles ont pour objet de réunir et de rendre accessible au public une vaste collection de pièces relatives à l'histoire du Canada. Les dossiers officiels de l'État ainsi que les documents personnels des cheis politiques et d'autres figures éminentes y ont une grande importance. S'y ajoutent des reproductions de maintes pièces des archives britanniques et françaises intéressant le Canada, une magnifique collection de cartes géographiques, une bibliothèque historique et de nombreuses gravures, pein-